



# VOTE

JAA CH-1950 Sion 1

**LAPOSTE**

Dossier du mois :  
La Maison Azur

6

La Parole  
aux syndicats :  
Blaise Carron

8

Déjà s'affûtent les thèmes et arguments de campagne en vue des prochaines élections fédérales d'octobre 2023.

Nos démocraties sont fragiles. Il suffit de scruter le monde pour constater l'effet dévastateur des mouvements d'extrême droite qui n'hésitent plus à user de violence pour assoir leur pouvoir ou contester des élections démocratiques qui ne leur sont pas favorables. S'appuyant sur un état de droit, nos démocraties ne peuvent user des mêmes armes que leurs opposants pour

se défendre, et c'est tant mieux. Quand les supporters de Trump ou Bolsonaro envahissent et saccagent les institutions, on ne leur tire pas dessus... Lorsqu'un opposant au régime ou une journaliste parle trop fort, on ne l'enferme pas, on ne l'assassine pas en pleine rue.

La démocratie suisse n'est certes pas menacée, aujourd'hui, par des mouvements de cet ordre-là. Ce qui l'est davantage, c'est la cohésion

Suite en page 2

Edito



## Suite de l'édito

sociale d'un pays qui traverse une crise importante. Pouvoir d'achat, politique sociale, système de santé, ressources énergétiques, environnement, migration, tant de sujets qui pourraient inciter les représentants de l'extrême droite à diviser la population, à fragiliser encore davantage l'esprit de solidarité qui a fait notre histoire. Les ténors du caniveau sont à pied d'œuvre et reprennent déjà à l'unisson la vieille rengaine de l'immigration « massive », bouc émissaire simpliste et facile à agiter dans les circonstances actuelles.

La démocratie suisse n'a pas besoin de nationalistes qui s'inspirent de Trump ou de Bolsonaro. La démocratie suisse n'a que faire de « popu-

listes » qui prétendent défendre le peuple et qui, dans les faits, ne favorisent que la frange la plus aisée de cette même population.

Il faudra user d'intelligence et de cohérence pour contrer ce discours de médiocrité. Il faudra se montrer clair et réellement concerné-e par les préoccupations légitimes de la population.

Et, pour finir, le seul moyen de protéger notre démocratie implique évidemment une participation massive aux élections. C'est là que tout se joue ! Bonne année 2023 !

**Barbara Lanthemann,**  
rédactrice en chef

Edito

## Transparence

**En Suisse, le montant du salaire reste un sujet tabou. Dans la plupart des cas, les offres d'emploi ne mentionnent pas la rémunération proposée. De fait, on estime que le salaire fait partie de la sphère privée et n'a pas à être discuté ou divulgué en public.**

On accepte cependant que notre salaire soit transmis aux autorités fiscales, aux offices des poursuites ou encore au futur bailleur pour une recherche de logement.

La sphère privée semble aujourd'hui de plus en plus ténue. La publication de moult informations nous concernant sur le net, sur les réseaux sociaux, telles que la profession, l'employeur, l'état civil, le lieu d'habitation, les photos de nos loisirs, de nos proches et autres domaines privés, ont déjà largement restreint la protection de nos données. Dans ce contexte, la publication de notre salaire pourrait sembler cohérente.

Les employeurs, de leur côté, pourraient être tentés d'imposer l'interdiction de divulgation des salaires au sein de leur entreprise. Ce faisant, ils se préserveront de la nécessité de justifier objectivement les différences salariales.

L'interdiction émise par un employeur de communiquer le salaire au sein d'une entreprise doit être considérée comme illicite. Non seulement elle ne permettrait pas de faire les vérifications nécessaires quant au principe qui garantit un salaire égal pour un travail égal, mais surtout, elle ne peut

pas s'appuyer sur le secret imposé aux employés dans le domaine professionnel.

En matière de salaires, de bonus ou de primes, la transparence profitera toujours aux employé-e-s. Elle permet en effet de veiller à ce que les rétributions soient calculées en évitant toute forme de discrimination infondée. Et parce que tout travail mérite salaire, la rémunération acquise et méritée ne devrait en aucun cas être considérée comme un secret par celle ou celui qui la perçoit !

bla



Carte blanche

# Une nouvelle année politique pleine de défis



Chères et chers camarades,

Je profite de ce premier numéro de l'année 2023 pour vous transmettre, au nom du Parti socialiste du Valais romand, nos meilleurs vœux pour 2023. C'est une année intense qui nous attend : certes, les élections fédérales occuperont une grande partie du programme, mais nous avons aussi une initiative cantonale qui vient d'être lancée. C'est aussi l'occasion de regarder en arrière sur 2022 et d'en tirer un bref bilan.

La fin d'année a été synonyme de grands succès pour le Parti socialiste du Valais romand. Fin novembre, le peuple valaisan disait OUI à plus de 60% à l'augmentation des allocations familiales. Ce très large oui a de quoi nous réjouir. Certes, il s'agit d'une victoire politique pour notre parti, mais il s'agit surtout d'une victoire pour les familles de ce canton. En prenant parti pour leur pouvoir d'achat et en nous engageant fortement dans la campagne de votation, nous avons pu leur offrir un bol d'air bienvenu en ces temps difficiles, qui mettent leur porte-monnaie sous une pression constante.

Le deuxième objet des votations cantonales de novembre a également été une victoire pour notre parti. La loi sur la fin de vie est passée à plus de 76%. La liberté de choix sera donc garantie pour les résident-e-s d'EMS à travers tout le canton.

Ces deux victoires ont conclu de manière plus que positive l'année 2022 pour le PSVR. C'est grâce à votre engagement sur le terrain que nous pouvons aujourd'hui nous réjouir de ces résultats. Merci à vous, camarades !

**Notre parti a été le premier à atteindre son quota de signatures pour l'initiative sur les crèches.**

Les fêtes de fin d'année passées, nous avons remis l'ouvrage sur le métier et ouvert 2023 avec le lancement d'une initiative. Vendredi 13 janvier dernier, un large front de gauche, politique et syndical, a lancé la récolte pour un salaire minimum en Valais, texte initié par le POP Valais. Le Parti socialiste du Valais romand y participe évidemment. Nous avons désormais une année pour récolter les 4000 signatures nécessaires au dépôt du texte. Le PSVR s'est entendu avec les JSVR pour un quota commun de 900 signatures.

Le PSVR prend parti pour le pouvoir d'achat de la population. Les salaires et les rentes stagnent depuis trop longtemps, et dans le contexte actuel

d'explosion des primes d'assurance-maladie, de renchérissement généralisé et de forte inflation, il est grand temps d'offrir un bol d'air bienvenu à la population valaisanne, et notamment aux personnes disposant de bas revenus. Notre conseiller national Emmanuel Amoos, également vice-président du comité d'initiative, vous en parle plus en détail dans ce numéro.



Notre parti a été le premier à atteindre son quota de signatures pour l'initiative sur les crèches. Nous devons redoubler d'effort pour réunir les 900 signatures pour le salaire minimum, car 2023 sera aussi l'année des élections fédérales, et la campagne sera intense ! Nous nommerons d'ailleurs nos candidates et candidats lors de notre prochain Congrès, le 1<sup>er</sup> avril à Nendaz. Nous y discuterons également de notre programme pour les élections fédérales, actuellement en cours d'élaboration par le Comité directeur. Comme de coutume, il sera possible d'en proposer des modifications et d'en débattre. Venez nombreuses et nombreux !

Chères et chers camarades, je vous dis encore un grand merci pour cette année 2022 et me réjouis d'aborder 2023 avec vous afin de continuer à faire avancer nos idées dans notre canton !

**Clément Borgeaud,**  
président du PSVR

Le mot du Président

# On lance le débat: le monde du travail



Je suis employée, politiquement clairement de gauche. Mon mari, affilié à aucun parti, est selon moi « un patron humaniste ». Mais un patron. Ça donne des discussions... nourries.

Je lui explique les débats au Grand Conseil sur la loi sur l'ouverture des magasins, mon indignation de cette droite qui prend les gens pour de la « chaire à production ». Il me répond « au fait, pourquoi on donne une heure de fermeture aux commerces ? » Le ton est donné. S'en suit un échange sur le monde du travail. Des problématiques et visions différentes.

Pas de solution mais un débat à mener de toute façon dans notre société. Je vous partage des extraits, avec son accord, pour lancer la discussion chez vous ou la nourrir !

## Pénurie de main-d'œuvre

**Moi :** J'ai l'impression que la droite panique à l'idée de perdre son outil de production : les gens. Les baby-boomers qui partent en retraite, les jeunes qui seraient « fainéants ». Mais si on traitait mieux les gens, on n'en serait peut-être pas là.

**Lui :** la pénurie est une évidence pour les personnes à haute valeur ajoutée. Le nombre de retraité-e-s augmente plus fortement que les nouveaux diplômé-e-s.



**Moi :** Dans certains secteurs les gens quittent peut-être à cause du salaire, mais surtout parce que leur job n'est pas conciliable avec la vie privée, notamment les horaires. Et puis le stress, le manque de reconnaissance...

**Lui :** On aura toujours besoin de soignant-e-s la nuit et de serveur/euses-s en soirée.

**Moi :** Est-ce que la pénurie ne conduira pas à une forme de sélection naturelle ? On revaloriserait les professions qu'on qualifierait d'essentielles et d'autres disparaîtraient à terme.

**Lui :** Les artistes, essentiels ou pas selon toi ?

**Moi :** Ok. Laissons tomber la classification.

## Le temps partiel

**Lui :** Adapter le cahier des charges, répartir le travail différemment... Finalement, on a quand même moins d'heures disponibles pour réaliser le job. Et on ne peut pas engager une personne pour combler les temps partiels : on ne trouve pas de candidat-e car pénurie, dans mon secteur en tous cas.

Chez nous, le temps partiel est octroyé avec comme corollaire inévitable la surcharge de travail pour mes associés et moi, et nous travaillions déjà largement à temps plein.

**Il faut que notre société tourne, mais quel est le juste ratio entre le temps de travail et celui dédié à la vie privée ?**

**Moi :** Je le vois comme le télétravail : absolument impossible. Une pandémie et finalement on peut le faire dans plein de domaines ! Quand on veut... Il faut que notre société tourne, mais quel est le juste ratio entre le temps de travail et celui dédié à la vie privée ? Les gens sont des parents, des proches aidants, ils s'engagent de différentes façons dans la vie civile. Ils ont besoin de temps de repos et de ressourcement.

Et puis développer le temps partiel pour les hommes ET dans les postes à responsabilité, ça équilibrera naturellement les genres dans la hiérarchie selon moi.

## Mot de la fin (la place est limitée...)

**Lui :** La gauche et la droite devraient se mettre autour d'une table et discuter comme on le fait, pour entendre les préoccupations de l'autre et voir sur quoi ils peuvent s'entendre. C'est ce que vous faites en politique non ?

**Moi :** J'aimerais que ça ressemble à ça. Mon impression c'est que la droite en veut toujours plus et qu'on est obligés d'être très fermes en face car ils ne sont pas prêts à des concessions. J'imagine qu'eux pensent exactement la même chose en sens inverse.

Ça limite les discussions. Le jeu de la corde où chacun tire d'un côté plutôt qu'une partie de carte autour de la même table.

# Un salaire minimum en Valais, il en va de la dignité des travailleuses et des travailleurs



Réunis en conférence de presse la semaine dernière, le PSVR et ses partenaires politiques de gauche ainsi que plusieurs syndicats ont lancé l'initiative pour un salaire minimum dans notre canton.

S'engager en faveur d'un salaire minimum dans notre canton est essentiellement un combat pour la dignité des travailleuses et des travailleurs. Il est particulièrement insoutenable que des personnes qui travaillent à 100 % ne parviennent pas à joindre les deux bouts en fin de mois. Certaines d'entre elles doivent, en dernier recours, demander l'aide sociale. Il est inacceptable que les impôts de la population subventionnent indirectement les entreprises qui versent de très bas salaires.

Un salaire horaire de 22 francs permet d'atteindre les 4000 francs par mois et de vivre ainsi au-dessus du seuil de pauvreté, établi par l'Office fédéral de la statistique à 3963 francs par mois. Il s'agit donc d'une politique sociale de lutte contre la pauvreté, de compétence cantonale.

L'initiative représente également une mesure efficace en matière de politique d'égalité. Les femmes sont toujours surreprésentées dans les postes à bas salaires. En augmentant ces salaires, nous améliorons directement l'égalité salariale.

Une exception est toutefois prévue pour le secteur agricole avec un minimum de 18 francs de l'heure. Actuellement, les employés agricoles bénéficient d'un salaire minimum de 13,40 francs de l'heure. Ils doivent travailler une semaine pour payer leur assurance maladie! Un salaire de 18 francs par heure représente une augmentation considérable et évite de mettre en difficulté la branche. Elle est déjà compressée par la grande distribution, qui se fait des marges indécentes sur le dos des exploitations agricoles.

Pour convaincre la population, nous pouvons profiter de la dynamique positive initiée par l'acceptation d'un salaire minimum dans plusieurs cantons. Après Neuchâtel, Genève, le Jura, le Tessin et Bâle-Ville, le Valais doit, lui aussi, avancer vers davantage de justice sociale et une meilleure répartition des richesses. Contrairement au refus de notre initiative cantonale en 2014, nous pouvons désormais nous appuyer sur des expériences concrètes pour affirmer, preuve

à l'appui, le bienfondé de notre proposition. Les bilans effectués dans ces cantons sont unanimement positifs. Les mauvaises prophéties du patronat qui annonçaient, entre autres, des licenciements et le blocage des salaires, ne se sont pas réalisées. Le taux d'aide sociale a même baissé dans certains cantons.



La motion Ettlin, acceptée par les deux Chambres, qui demande de faire primer les CCT fédérales sur le droit cantonal ne doit en aucun cas freiner nos ambitions. Cette motion pourrait certes impacter notre initiative, mais le chemin est encore bien long avant sa mise en application. Le Conseil fédéral doit élaborer un projet de loi d'application, alors qu'il s'était clairement opposé au texte. Le

projet de loi sera ensuite soumis aux chambres. En cas d'acceptation, la loi pourra encore être soumise au référendum. De plus, lors de la consultation, il paraît difficilement plausible que les cantons puissent valider une telle ingérence dans leur souveraineté. Et quoi qu'il en advienne, de très nombreuses branches d'activités n'ont aucune CCT et profiteraient de ce salaire minimum. Un salarié sur deux n'est pas protégé par une CCT en Valais.



Nous avons une année pour récolter 4000 signatures, une année pour montrer notre détermination à lutter en faveur des travailleuses et travailleurs précarisés. Signez et faites signer l'initiative cantonale pour un salaire minimum!

# La Maison Azur

La maison se dresse au sommet de la ville de Sion, illuminée par le soleil doux de ce mois de janvier. Il reste encore quelques traces des derniers travaux, les dalles de la terrasses tiennent bon sous nos pas.

À l'intérieur, tout est chaleureux. Les fauteuils, les coussins, les couleurs, l'arbre à chat. Au plafond, les lampes envoient une lumière feutrée, de leur forme ovale petites et grandes, elles semblent évoquer des planètes et des étoiles.

À l'étage, les chambres qui portent chacune le nom d'un oiseau, offrent un espace lumineux. Une coloriste a participé au choix des couleurs des murs, un plafond tendu propose des motifs variés. Au rez, qui donne sur une jolie terrasse et quelques arbres fruitiers, une salle est consacrée à l'art thérapie et une autre invite à la spiritualité. Point de barrières, pas de normes, chacune et chacun y trouvera son compte, une oreille attentive ou le silence nécessaire. Un tableau



Valais. Soutenue par les membres de la Fondation La Maison Azur créée en 2018 et dont elle est la vice-présidente, elle a su convaincre, expliquer, enthousiasmer jusqu'à réaliser enfin ce magnifique projet. La Maison Azur ouvrirait ses portes en juillet 2022 et peut aujourd'hui accueillir jusqu'à dix patients souffrant de maladie chronique grave et évolutive de tous âges et sans distinction religieuse, sociale ou financière.

Les initiants du projet de la Maison Azur se sont inspirés de la maison Rive-Neuve à Blonay. Les soins palliatifs en Valais n'offraient alors aucune structure d'accueil hors hôpital.

## Les soins palliatifs

Les soins palliatifs font désormais partie des préoccupations des gouvernements. En 1990, l'OMS adopte une définition des soins palliatifs, «soins actifs, complets, donnés aux malades dont l'affection ne répond plus aux traitements curatifs. La lutte contre la douleur et les autres symptômes ainsi que la prise en considération des problèmes psychologiques, sociaux et spirituels sont primordiales. De tels soins ne hâtent ni ne retardent le décès. Leur but est de préserver la meilleure qualité de vie possible jusqu'à la mort». L'OMS estime que le succès des soins palliatifs dépend d'une haute couverture sur un territoire donné. Ils doivent faire partie intégrante du système sanitaire global, être rémunérés et donc rendus accessibles à toutes les personnes en fin de vie, atteintes du cancer ou d'autres pathologies.



Photos Olivier Maire

accroché au mur compte déjà quelques feuilles d'or comme autant de départs qu'on a souhaité suspendre dans le temps. Le temps, justement, précieux, parce qu'ici, chaque minute, chaque heure qui passe, chaque nouveau jour sont essentiels.

## Le projet

Le projet sommeillait depuis des décennies déjà dans les rêves d'une infirmière aujourd'hui retraitée active. Infirmière de référence en soins palliatifs à domicile de 1993 à 2006, responsable du centre François Xavier Bagnoud de 2006 à 2009, puis Coordinatrice de l'Equipe mobile des soins palliatifs à Martigny jusqu'en 2012, Isabelle Milliod conduit depuis 2014 le projet d'une Maison de soins palliatifs en



Isabelle Milliod



*Agnieszka Grosjean*

La planification hospitalière cantonale envisage de suivre les recommandations de l'EAPC (European Association for palliative care) soit entre 28 et 35 lits pour le canton. Ce but est atteint en 2022 avec les 10 lits hospitaliers du Haut, les 8 lits hospitaliers du VS romand et les lits de soins palliatifs de longue durée (4 pour le Haut avec le projet HOPE et 10 pour le VS romand avec la Maison Azur). Dans le Haut-Valais, un réseau performant de soins palliatifs généraux, une équipe mobile et une unité de soins palliatifs de 12 lits facilitent l'accès à cette prise en soins spécifique.

### La direction

La direction de la maison Azur est assurée par Mme Agnieszka Grosjean, infirmière cheffe et co-directrice, et M. Patrick Müller, responsable administratif et co-directeur. Le chef de cuisine



*Patrick Müller*

Stéphane Petter et l'infirmière clinicienne Chantal Martinet complètent l'encadrement, accompagnés d'une trentaine d'employé-es (19 EPT). Le concept de la Maison Azur favorise l'entraide et le bénévolat et peut ainsi compter sur des personnes qui offrent leurs compétences en complémentarité et en coordination avec l'équipe soignante interprofessionnelle. Et ce serait une lacune que d'oublier de mentionner l'existence de deux jeunes chats domiciliés à la Maison Azur, tout comme des quelques chiens qui accompagnent leur maître sur leur lieu de travail. Cette présence bienfaisante tant pour les patients que pour le personnel confère une atmosphère conviviale et chaleureuse, la Maison Azur est une Maison de vie.

La Maison Azur n'est pas un EMS, en cela elle n'est pas un lieu de vie. Il s'agit d'un lieu de soins palliatifs spécialisés qui, comme on peut le lire

### L'association

L'association « La Maison », créé à Sion le 5 décembre 2014, a été restructurée le 29 septembre 2020 sous le nom d'Association des amis de la Maison Azur. Elle a principalement pour mission d'œuvrer à sensibiliser le public, soutenir l'action de la Fondation « La Maison Azur » et contribuer à promouvoir les soins palliatifs en Valais. Elle est présidée par M. Jean-Daniel Barman, lequel est accompagné de Mmes Véronique Jenelten Biollaz et Maud Theler, ainsi que de MM. Simon Darioli, représentant le Conseil de Fondation, et Julien Dubuis.

Le but premier de l'Association est de contribuer à tout mettre en œuvre pour faciliter l'exploitation de La Maison Azur. Elle vise également, dans les limites des disponibilités financières, à promouvoir, soutenir et développer les prestations destinées aux patients et non reconnues par la LAMal.

Parmi les prestations soutenues par l'Association, il y a par exemple :

- prise en charge de certains soins non reconnus par la LAMal tels que l'art-thérapie, la coiffure, les soins esthétiques,
- financement de certains équipements tels que la salle de physiothérapie,
- soutien des efforts de décorations et d'aménagement de l'institution.

L'Association des Amis de la Maison Azur est ouverte à toutes et tous. Chaque membre s'acquiesce d'une cotisation annuelle de 100 CHF, à verser au moment de l'inscription.

Pour adhérer à l'Association, il vous suffira de scanner le QR code ci-contre, et vous arriverez sur la page du formulaire d'adhésion.



sur son site internet « offre une alternative lorsque les limites du maintien à domicile sont dépassées et permet également d'accueillir des patients stabilisés en Unité de soins palliatifs mais qui, pour diverses raisons, ne peuvent plus réintégrer leur domicile ou être pris en charge dans un EMS médicalisé. Elle accueille également les personnes pour qui un séjour prolongé en hôpital de soins aigus n'est plus forcément indiqué. » (<https://www.lamaison-azur.ch/fr/>).

L'objectif n'est pas de grandir davantage, mais plutôt d'assurer une structure à échelle humaine, dans un esprit d'accompagnement total et dans le respect des principes de la pratique des soins palliatifs.

«Chaque instant de vie est valorisé. Ainsi, la Maison Azur adopte le concept de "restauration plaisir", privilégiant les instants de convivialité, comme le fait de se retrouver dans une ambiance familiale. Il n'y a, en principe, pas de place réservée autour de la table. Chacun peut s'installer où il le veut. Professionnels, personnes atteintes dans leur santé ou proches : tout le monde trouve sa place.



Une maladie ou un traitement peut affecter la perception du goût. Il est alors important d'évaluer très précisément le lien actuel entre la nourriture et la personne ainsi que son histoire : des souvenirs gustatifs d'enfance refont surface, des plats dégustés en famille, spécialités du conjoint/e, plats préférés ou à l'inverse, détestés. Le cuisinier de La Maison Azur rend visite à chaque patient pour bien comprendre et adapter sa pratique aux attentes, besoins et émotions de chacun. Une grande attention est portée à la présentation des mets, tout comme aux goûts, possibilités et envies de chacun.»

**Barbara Lanthemann**



## Révision de la loi concernant l'ouverture des magasins (LOM) En route pour le référendum ?

**Pour le personnel de la vente, le mois de décembre est traditionnellement le pire mois de l'année. En effet en décembre il ne doit pas seulement travailler jusqu'à 20 h voire 21 heures les vendredis soir mais en plus il doit être à pied d'œuvre pendant les différentes nocturnes et doit également subir 2 ouvertures dominicales.**

Avec une telle charge de travail, il n'est pas difficile d'imaginer dans quel état de fatigue le personnel arrive à Noël !

C'est dans ce contexte déjà lourd et pesant où la fatigue accumulée se fait de plus en plus sentir que le Conseil d'État a proposé au parlement lors de la session de décembre 2022, une réforme de la LOM qui aurait comme conséquence unique, si elle devait être acceptée telle que présentée, de détériorer les conditions de travail du personnel de la vente. Conditions de travail déjà pénibles voire précaires pour bon nombre de salarié-e-s de



**Le Syndicat.**

ce secteur d'activité qui occupe par ailleurs une majorité de personnel féminin.

En effet avec les horaires actuellement en vigueur, ni les autochtones ni les touristes ne se sont jamais retrouvés dans l'impossibilité de faire

les achats qu'ils souhaitent. Les horaires actuels sont donc largement suffisants. Par ailleurs 1 franc ne peut pas être dépensé plusieurs fois !

On nous expliquera que l'on veut notamment allonger les horaires pour contrer le tourisme d'achat. C'est argument est tout simplement faux !

En effet le seul moyen efficace pour contrer le tourisme d'achat est une augmentation des salaires ou à tout le moins une pleine compensation du renchérissement pour l'ensemble des salariés du canton. Or on n'en prend malheureusement pas le chemin. Cela signifie que les magasins valaisans pourraient être ouverts 24/24 pendant 365 jours par année, les parkings des centres commerciaux du Chablais français feraient toujours le plein de voitures valaisannes.

En nous plaçant du côté des salarié-e-s de la vente, qui pour une importante majorité subissent déjà des horaires irréguliers et de longues journées de travail avec des amplitudes horaires importantes car leurs horaires sont bien souvent coupés, si les magasins devaient fermer à 17 h 30 les samedis et veilles de jours de fête et à 19 h en semaine, ceci en sus de l'ouverture hebdomadaire à 20 h ou pire encore 21 h, en plus de la fatigue accumulée, ces extensions d'horaire rendraient encore plus difficile, voire impossible la conciliation de leur travail avec une vie familiale équilibrée.

Je ne relèverai pas non plus l'aberration en pleine crise énergétique, de vouloir étendre des horaires d'ouverture de structures très gourmandes en consommation électrique.

Le projet présenté permettrait également d'étendre les zones touristiques sur le territoire valaisan. Or dans ces zones, les magasins peuvent ouvrir 7/7, dimanche y compris et ce jusqu'à 21 heures !



A l'issue de la première lecture parlementaire, les magasins ne fermeront pas à 17 h 30 le samedi et la veille des jours de fête. Ce statuquo est une première victoire pour le personnel de la vente.

Pour protéger le personnel contre des détériorations de leurs conditions de travail, doivent encore être réglés le problème de l'extension des ouvertures les soirs de semaine et celui de l'extension des zones touristiques.

**Les horaires actuels sont donc largement suffisants. Par ailleurs 1 franc ne peut pas être dépensé plusieurs fois !**

A ce stade deux options sont sur la table. La première appartient aux organisations patronales. Pour contrebalancer ces détériorations, feront-elles des propositions de compensations acceptables pour le personnel ?

La deuxième option est le lancement du référendum si à l'issue des travaux parlementaires, le statuquo sur l'ensemble de la loi ne pouvait pas être maintenu avec donc une détérioration, non compensée, des conditions de travail du personnel de la vente pourtant glorifié pendant la pandémie du Covid. Le parti socialiste devra, le cas échéant, être à la hauteur en s'engageant fortement pour ce référendum.

**Blaise Carron,**  
secrétaire régional d'Unia VALAIS, député

## Le Dico romand

### Adret :

versant d'une vallée exposé au sud, bon côté d'une montagne, opposé à l'ubac

*«sur le coteau, les conditions climatiques sèches sont accentuées par la forte insolation relative à la situation d'adret»*

# Constituante, dernière ligne droite

Le 4 mars 2018, la population valaisanne s'est prononcée en faveur de l'initiative populaire pour une révision totale de la Constitution cantonale par 72,8% de oui et a décidé par 61,5% des votes exprimés de confier les travaux à une Constituante.

L'élection des 130 membres de la Constituante par le peuple a eu lieu le 25 novembre 2018. Ceux-ci se sont réunis pour la première fois le 17 décembre 2018 à Sion pour la séance constitutive de la Constituante.



Les travaux de la Constituante étaient planifiés sur 4 ans. Par suite de l'interruption des séances en raison de la pandémie de Covid, La Constituante s'étendra finalement sur 4 ans et demi.

Le groupe PS et Gauche citoyenne n'a pas connu de défection, les neuf élu-e-s du groupe PS et Gauche citoyenne sont toujours en fonction, durabilité et ténacité sont à saluer dans ce contexte quelque peu tendu !

Selon les informations du Secrétariat général de la Constituante, 4 séances plénières sur 7 dates ont été fixées pour 2023, certaines dates ayant été mises en réserve en fonction de l'avancée des travaux. Dernière date de séance, si besoin, le 25 avril 2023.

Le PeupleVS se joint aux lectrices et aux lecteurs pour remercier nos représentant-e-s et les encourager pour cette dernière ligne droite avant le scrutin tant attendu.

- Gaël Bourgeois, membre du Collège présidentiel, coordinateur adjoint et administrateur, membre de la Commission de deuxième lecture « Autorités cantonales : principes généraux et Grand Conseil »
- Lucile Curdy, membre de la commission de deuxième lecture « Droits fondamentaux »

- Olivier Derivaz, membre de la Commission de deuxième lecture « Conseil d'État, administration et préfets »
- Corinne Duc Bonvin, Vice-Présidente de la commission de deuxième lecture « Dispositions générales, préambule, cohésion sociale, rapports Églises/État, langues »
- Jean-Marc Dupont, membre de la Commission de deuxième lecture « Tâches générales de l'État, développement durable, économie, innovation »
- Caroline Reynard, membre de la Commission de deuxième lecture « Droits politiques »
- Janine Rey-Siggen, membre de la Commission de deuxième lecture « Tâches sociales de l'État, famille, formation, intégration, culture, sports, loisirs »
- Fabien Thetaz, membre du Bureau de la Constituante, membre de la Commission de participation citoyenne, membre de la Commission de deuxième lecture « Pouvoir judiciaire »
- Pierre Schertenleib, rapporteur de la Commission de deuxième lecture « Développement territorial, ressources naturelles et climat, mobilité, agriculture »

Saluons également les membres du groupe Zukunft Wallis – Umweltbewusst – Sozial

- Claudia Alpiger, membre de la Commission de deuxième lecture « Conseil d'État, administration et préfets » et membre de la Commission de participation citoyenne
- Peter Burri, membre de la Commission de deuxième lecture « Pouvoir judiciaire »
- German Eyer, Président de la Commission de deuxième lecture « Communes et organisation territoriale » et membre de la Commission de coordination
- Monila Holzegger, rapporteure de la Commission de deuxième lecture « Autorités cantonales : principes généraux et Grand Conseil »
- Madeleine Kuonen-Eggo, rapporteure de la Commission de deuxième lecture « Droits fondamentaux »
- Gerhard Schmid, membre de la Commission de deuxième lecture « Dispositions générales, préambule, cohésion sociale, rapports Églises/État, langues »
- Rahel Zimmermann, membre de la Commission de deuxième lecture « Droits politiques » et membre de la Commission de rédaction



Cette dernière ligne droite représente un défi majeur: celui de réunir dans un texte novateur et conforme à son temps les principes fondamentaux qui guideront le Canton du Valais dans les décennies à venir.

Et surtout, le projet ambitieux de faire approuver ce texte par la population valaisanne.

La Campagne promet d'être passionnante!

bla

## Protection des données

**La Commission européenne a annoncé en décembre dernier le début du processus d'adoption d'un nouvel accord sur la protection des données avec les États-Unis.**

Concrètement, il s'agit de reconnaître la compatibilité des standards de respect de la vie privée des deux législations en établissant une base commune, ce qui permettra aux entreprises et organisations traitant des données en Europe de les transmettre *sans devoir fournir de garanties supplémentaires* à des acteurs américains.

Le business des données est aujourd'hui un enjeu économique et politique majeur, et les géants américains de la technologie lorgnent depuis longtemps sur le juteux marché européen. Seul problème: celui-ci est protégé par une législation assez stricte qui considère les données d'une personne comme lui appartenant au même titre que son image, alors qu'il s'agit aux États-Unis d'une possession monnayable pouvant être vendue ou concédée bien plus facilement avec peu à pas de contrôle de leur propriétaire sur l'usage qui en sera fait par l'entreprise derrière le site web ou l'application.

Le règlement européen s'appliquant automatiquement à toutes les entreprises qui font des affaires ou proposent leurs services au sein de l'Union (s'appliquant donc de fait à la quasi-totalité des services utilisés en Suisse), il est très difficile à contourner et fait l'objet d'un lobbying acharné. Ce 4 janvier encore, la multinationale Meta, propriétaire de Facebook, Instagram et WhatsApp, était condamnée à contrecœur par le législateur irlandais à 390 millions d'euros d'amende pour non-respect de ce règlement.

Il s'agit de la troisième tentative d'accord de ce genre, après l'accord « Safe Harbor » du tout début du siècle puis le « Privacy Shield » défait en 2020 suite à un recours d'un activiste autrichien pour la protection des données personnelles devant la Cour de justice de l'Union européenne. En effet, il avait finalement été reconnu que, lorsqu'une multinationale transférait ses données acquises en Europe à son quartier général aux États-Unis, elle

l'exposait à des usages bien trop intrusifs. Parmi eux, le « Patriot Act », faisant suite aux attentats du 11 septembre, qui autorise les services secrets américains à s'octroyer l'accès avec très peu de limites à toutes les données hébergées ou possédées par des entreprises américaines.



En Suisse, c'est la nouvelle loi fédérale sur la protection des données qui doit entrer en vigueur le 1er septembre prochain, repoussée d'un an par un Conseil fédéral qui traîne les pieds pour « laisser les milieux économiques se préparer » à ce texte (première mise à jour de la loi sur le sujet depuis... 1992!) pourtant moins ambitieux que le RGPD européen qui peine déjà à se maintenir à la hauteur des enjeux complexes en constante évolution du marché numérique.

Le brouillon du nouvel accord européen doit encore passer devant de nombreuses entités internes de l'Union et le processus devrait toucher à son terme au printemps; il ne reste qu'à souhaiter que la version finale n'offre pas nos données en pâture aux géants américains du numérique — et se battre pour que la Suisse se penche plus sérieusement sur le sujet et montre l'exemple sur la protection de sa population.

Eliot Fournier

# Oui

A renvoyer à

Le Peuple.VS  
Rue de Conthey 2  
1950 Sion

Je m'abonne  
au Peuple.VS

Abonnement annuel : Fr. 95.-

Abonnement de soutien : Fr. 130.-

Abonnement membres JSVr : Fr. 50.-

ou directement sur le site:  
[www.lepeuplevs.ch](http://www.lepeuplevs.ch)

Nom / Prénom

Adresse

NP / Localité

Téléphone / Mobile

Courriel



31 janvier	18 h 00	Comité directeur
31 janvier	19 h 00	Conseil de parti
28 février	18 h 00	Comité directeur
21 mars	18 h 00	Comité directeur
1er avril	14 h 00	Congrès du PSVR
16 mai	18 h 00	Comité directeur



Parti socialiste  
du Valais romand

Le peuple.vs est produit par une rédaction composée de militant-e-s. La rédaction est ouverte à chaque membre du PSVR. Nous accueillons volontiers vos textes à l'adresse: [redaction@le-peuplevs.ch](mailto:redaction@le-peuplevs.ch) (max. 1700 caractères).

Impressum

Le vengeur masqué



En novembre 2022, le président de la Commune de Crans-Montana Nicolas Féraud « tombe des nues » en apprenant une potentielle vente des biens que possède Vitek. Vente avortée le lendemain...

Puis rebondissement début 2023. Un nouvel acquéreur pourrait racheter les actifs de M. Vitek. Un courrier anonyme parvenu à nos confrères de Canal9 dévoilait le nom de l'intéressé: Marc Fourrel de Frettes.

En réponse à cette annonce, le même président affirme que l'acheteur potentiel « a eu des propos rassurants... ». Poker face...

Une semaine plus tard, toujours le même président commente les informations selon lesquelles les négociations avec M. Fourrel seraient interrompues, et indique « Si ces informations sont véridiques, et au vu des éléments qui ont circulé au sujet du passé de ce potentiel repreneur, nous serions rassurés... ». Faites vos jeux... Crans-Montana est un casino géant.

Dès le départ, blackjack pour Vitek et mauvaise pioche pour la Commune.

Son président a perdu la main. Rien ne va plus.

Mensuel  
12<sup>e</sup> année

Site internet: [www.lepeuplevs.ch](http://www.lepeuplevs.ch)

Rédaction: Barbara Lanthemann  
[redaction@le-peuplevs.ch](mailto:redaction@le-peuplevs.ch)

Abonnement: annuel CHF 95.-  
de soutien CHF 130.-  
supplémentaire CHF 5.-  
membres JSVr CHF 50.-  
[abonnement@le-peuplevs.ch](mailto:abonnement@le-peuplevs.ch)

Tarifs de publicité: CHF 200.- (1/8 page)  
CHF 400.- (1/4 page)  
CHF 800.- (1/2 page)  
CHF 1600.- (page complète)

Administration et publicité: Le Peuple.VS  
Rue de Conthey 2 - 1950 Sion  
079 443 76 41  
[publicite@le-peuplevs.ch](mailto:publicite@le-peuplevs.ch)

Maquette: Stampo SA - Romaine Zufferey

Parution: 11 numéros par année